

# FILTISAC

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG  
Au capital de 8 814 837 500 FCFA  
Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare  
01 BP 3962 Abidjan 01  
RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

## 1ère CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le :

<p><b>VENDREDI 8 DECEMBRE 2017</b> <b>A 15 HEURES</b> <b><u>DEBUT DES INSCRIPTIONS : 14 HEURES</u></b> <b>A l'Immeuble C.R.R.A.E – U.M.O.A</b> <b>ABIDJAN – Plateau (RCI)</b></p>
---

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

### **A TITRE ORDINAIRE :**

- 1) Distribution de dividendes complémentaires.

### **A TITRE EXTRAORDINAIRE :**

- 2) Fractionnement des titres de participation.
- 3) Modification corrélative de l'article 7 des statuts.
- 4) Pouvoirs en vue de la signature d'actes notariés au rang des minutes du notaire.
- 5) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

**La liste des actionnaires, le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire** sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédant l'Assemblée.

**Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité. Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.**

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Pour le Conseil d'Administration**  
**M. Mahmoud RAJAN**  
Président du Conseil d'Administration